

Critères de sélection des élèves du Programme Arts-études ou concentration musique classique

Les élèves sont admis à notre école selon le nombre de places disponibles en conformité avec la politique d'admission de la CSDM.

Candidats acceptés grâce à la passerelle avec l'École Le Plateau

- Les élèves de l'École Le Plateau sont acceptés en priorité sans audition sous condition de réussir le bilan de la 6^e année.
- Pour se prévaloir de cette passerelle, les élèves devront s'inscrire selon la procédure de l'école.
- La demande d'un élève qui ne se serait pas inscrit avant la date des auditions sera traitée au même titre que tout autre élève ayant réussi une audition.
- Pour le candidat qui souhaite également s'inscrire au PÉI, il devra se soumettre à la procédure de l'école.

Candidats souhaitant s'inscrire au programme d'Arts-Études de secondaire 1

- Tout candidat souhaitant être inscrit au programme d'Arts-Études devra réussir une audition.
- L'audition se fait sur rendez-vous, selon le nombre de places disponibles.
- Le candidat ayant réussi l'audition est accepté sous condition de réussir le bilan de la 6^e année selon le nombre de places disponibles.

Candidats souhaitant s'inscrire au programme d'option de secondaire 1

- Le candidat ayant un intérêt marqué pour la musique et présentant un dossier scolaire lui permettant de bien réussir sera admis en fonction du nombre de places disponibles.

Candidats souhaitant s'inscrire en musique, Arts-études ou Concentration en secondaire 2 à 5

- Le candidat ayant réussi l'audition est accepté sous condition de réussir le bilan de l'année précédente selon le nombre de places disponibles.